# MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB

# Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize avril à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 7 avril 2017.

Présents: Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD,

Christine FERRET, Lucienne ANDRIEU, Marc BRICARD, Frédéric COSTE, Bernard ROQUE, Patricia ARNOLD, Malvine MORERA, Fabien SCHURRER.

Absents: Liz THOUREZ, Bertrand CLÉMENT, Marc MAILLARD.

Pouvoirs: Liz THOUREZ à Marie-France MAUREL.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marc BRICARD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 23 mars 2017.
- 2°) Approbation du compte administratif commune 2016
- 3°) Approbation du compte de gestion commune 2016
- 4°) Affectation du résultat commune
- 5°) Approbation du compte administratif eau et assainissement 2016
- 6°) Approbation du compte de gestion eau et assainissement 2016
- 7°) Affectation du résultat eau et assainissement
- 8°) Approbation du compte administratif CCAS 2016
- 9°) Approbation du compte de gestion CCAS 2016
- 10°) Vote des taux contributions directes
- 11°) Approbation budget 2017 commune
- 12°) Approbation budget 2017 eau et assainissement
- 13°) Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Modernisation
- 14°) Contrat administratif de concession guinguette
- 15°) Approbation acte constitutif groupement de commandes véhicules électriques Hérault Énergies
- 16°) Modification d'un poste d'adjoint technique
- 17°) SDIS Convention partage base de données ERP

#### **QUESTIONS DIVERSES**

## Point n°1: Approbation du PV du conseil municipal du 23 mars 2017

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

# Point n°2: Approbation du compte administratif 2016 - Commune

Par douze voix favorables, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 de la commune dressé par Monsieur le Maire et résumé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SSEMENT	ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00€	411 828,50 €	382 774,31 €	0,00€	382 774,31 €	411 828,50 €
Opérations de l'exercice	749 284,75 €	889 672,50 €	348 915,32 €	566 249,46 €	1 098 200,07 €	1 455 921,96 €
TOTAUX	749 284,75 €	1 301 501,00 €	731 689,63 €	566 249,46€	1 480 974,38 €	1 867 750,46 €
Résultats de clôture		552 216,25 €	165 440,17 €			386 776,08 €
Restes à réaliser	0,00€	0,00 €	274 500,00 €	94 40000€	180 100,00 €	
TOTAUX CUMULÉS		552 216,25 €	439 940,17 €	94 400,00 €		206 676,08€
RÉSULTATS DÉFINITIFS		552 6,25 €	345 540,17 €			206 676,08 €

# Point n°3: Approbation du compte de gestion 2016 - Commune

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016.

## Point n°4 : Affectation du résultat 2016 - Budget commune

Après avoir adopté le compte administratif de la commune et constaté le besoin en section d'investissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, d'une part, en réserve afin de couvrir le solde net de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, et d'autre part en report en section de fonctionnement.

#### Point n°5: Approbation du compte administratif 2016 - Eau et assainissement

Par douze voix favorables, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 de l'eau et de l'assainissement dressé par Monsieur le Maire et résumé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SSEMENT	ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00€	162 129,44 €		906,50 €	000€	163 035,94 €
Opérations de l'exercice	47 369,43 €	78 991,31 €	1365 049,64 €	1 061 914,64 €	1 412 419,07 €	1 140 905,95 €
TOTAUX	47 369,43 €	241 120,75 €	1 365 049,64 €	1 062 821,14 €	1 412 419,07 €	1 303 941,89 €
Résultats de clôture		193 751,32 €	302 228,50 €			-108 477,18 €
Restes à réaliser	0,00€	0,00 €	148 543,00 €	471 195,00 €		322 652,00 €
TOTAUX CUMULÉS		193 751,32 €	450 771,50 €	471 195,00 €		214 174,82€
RÉSULTATS DÉFINITIFS		193 751,32 €		20 423,50 €		214 174,82 €

## Point n°6 : Approbation du compte de gestion 2016 - Eau et assainissement

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016.

# Point n°7 : Affectation du résultat 2016 - Budget eau et assainissement

Après avoir adopté le compte administratif de l'eau et de l'assainissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 en section de fonctionnement et de la section d'investissement en report en section d'investissement.

#### Point n°8: Approbation du compte administratif 2016 - CCAS

Par douze voix favorables, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 du CCAS dressé par Monsieur le Maire et résumé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SSEMENT	ENSEMBLE	
	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSE ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés	0,00€	2 079,82 €	0,00€	0,00€	0,00€	2 079,82 €
Opérations de l'exercice	119,00€		0,00€	0,00€	119,00€	0,00€
TOTAUX	119,00 €	2 079,82 €	0,00 €	0,00 €		1 960,82 €
Résultats de clôture		1 960,82 €	0,00€			1 960,82€
Restes à réaliser	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
TOTAUX CUMULÉS		1 960,82 €	0,00 €	0,00 €		1 960,82 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 960,82 €	0,00 €			1 960,82 €

# Point n°9: Approbation du compte de gestion 2016 - CCAS

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016.

#### Point n°10: Vote des taux des 3 taxes directes locales pour 2017

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 213 095 €. Le produit de la fiscalité directe locale s'établit à 267 059 €, sachant que le prélèvement de la GIR est fixé à 71 816 €, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes qui restent donc fixés comme suit :

Taxe d'Habitation 11,19 %
Taxe Foncier Non Bâti 82,40 %
Taxe Foncier Bâti 21,06 %

## Point n°11 : Budget communal 2017

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter du budget primitif 2016 de la commune tel que résumé ci-dessous :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	223 800,00
012	Charges de personnel	431 363,00
65	Charges de gestion courantes	74 650,00
66	Charges financières	23 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 500,00
68	Dotations aux provisions	50 000,00
014	Atténuation de produit	72 816,00
022	Dépenses imprévues	22 000,00
023	Virement section d'investissement	150 000,00
	TOTAL	1 056 129,00

# En section de fonctionnement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	9 000,00
70	Produits des services	46 300,00
73	Impôts et taxes	414 487,00
74	Dotations et participations	265 741,18
75	Autres produits de gestion courante	110 863,92
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
R 002	Excédent reporté	208 636,90
	TOTAL	1 056 129,00

# En section d'investissement dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	44 000,00
21	Immobilisations corporelles	932 959,83
23	Immobilisations en cours	0,00
16	Remboursements d'emprunts	43 100,00
R 001	Déficit reporté	165 440,17
	TOTAL	1 185 500,00

# En section d'investissement recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions	468 364,00
16	Emprunts	108 000,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	454 936,00
21	Immobilisations corporelles	4 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	150 000,00
	TOTAL	1 185 500,00

# Point n°12 : Budget eau et assainissement 2017

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'adopter du budget primitif 2016 de l'eau et de l'assainissement tel que résumé ci-dessous :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	23 485,80
66	Charges financières	32 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	18 014,20
022	Dépenses imprévues	5 000,00
023	Virement section d'investissement	190 000,00
	TOTAL	268 500,00

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	65 000,00
74	Subventions	2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	123,01
77	Produits exceptionnels	7 125,67
002	Excédent reporté	193 751,32
	TOTAL	268 500,00

# En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	7 125,67
16	Remboursements d'emprunts	244 769,52
20	Immobilisations Incorporelles.	27 572,00
21	Immobilisations corporelles	571 164,31
001	Déficit d'investissement reporté	302 228,50
	TOTAL	1 152 860,00

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations fonds en réserve	212 002,80
13	Subvention d'équipement	732 843,00
16	Emprunts et dettes	0,00
28	Amortissements	18 014,20
021	Virement de la section d'exploitation	190 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00
	TOTAL	1 152 860,00

# Point n°13 : Prise en compte du décret du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme dans la procédure d'élaboration en cours

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer à la procédure d'élaboration en cours le contenu modernisé du PLU tel que prévu par Code de l'Urbanisme en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette modernisation porte sur les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, et des orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'application de cette modernisation.

# Point n°14 : Contrat de la concession d'exploitation de la "Guinguette de Monsieur Cyclopède"

Pour la saison estivale 2017, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Monsieur Philippe RAUSCHER pour l'exploitation de la guinguette de Monsieur Cyclopède. La concession pourra être reconduite tacitement pour les trois saisons suivantes dans les conditions fixées au contrat. Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

# Point n°15 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes de véhicules électriques

Dans le cadre du projet d'acquisition de deux véhicules électriques, Monsieur le Maire expose la pertinence d'adhérer au groupement de commandes organisé par Hérault Énergies, dans le but d'obtenir les meilleurs tarifs.

Le Conseil Municipal accepte, sans réserve, la proposition d'adhésion et autorise le président du syndicat Hérault Énergies à signer les marchés dont la commune sera partie prenante.

# Point n°16 : Modification d'un poste d'adjoint technique de 1ère en 2ème classe

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe au tableau de l'effectif un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe non pourvu. Il propose de transformer ce poste en le faisant passer de 1<sup>ère</sup> à 2<sup>ème</sup> classe. Cette modification permettra l'intégration d'un agent en contrat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification.

## Point n°17 : Convention relative au partage de la base de données du SDIS concernant les ERP

Le Service Département d'Incendie et de Secours met à disposition des communes un accès à la base de données concernant les établissements recevant du public. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au partage de ces données.

# **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Conseil Municipal des Jeunes :**

Le mandat du CMJE, élu pour deux années, a pris fin au mois de mars.

Il est établi que le nouveau CMJE fonctionnera sur de nouvelles bases. La prochaine équipe sera constituée d'enfants scolarisés en primaire uniquement.

Madame Patricia ARNOLD est désignée comme référent.

# Élections présidentielles :

Le planning de tenue du bureau pour les deux scrutins des élections présidentielles est établi.

#### Collectif citoyen pour l'abstention :

Le collectif citoyen pour l'abstention a sollicité le prêt d'une salle pour recueillir l'enregistrement des personnes qui souhaitent s'abstenir. Après discussion, il ressort que la commune ne donnera pas une suite favorable à cette demande.

#### Service d'information et d'alerte téléphonique GEDICOM :

Monsieur le Maire propose d'inscrire la commune à un service d'information et d'alerte téléphonique qui permettrait, en cas de crise, de prévenir les personnes concernées par SMS ou message vocal. Ce service peut être complété par une cartographie servant à localiser les points d'appels et d'en vérifier la bonne réception.

Le coût de ce système est fixé à 600 € (+ 1200 € pour la cartographie) pour la première année et à 400 € (+ 200 € de mise à jour de la cartographie) pour les années suivantes et a pu être obtenu grâce à l'adhésion collective de 10 communes de Grand Orb.

Ce tarif comprend la formation de deux personnes (un agent et un élu).

Le Conseil Municipal valide le projet d'inscription de la commune à ce système de téléarme.

#### Cession des parcelles A 252 et A 260 :

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'un administré relative à son souhait d'acquérir les parcelles communales cadastrées A 252 et A 260, situées entre la rue des Lavoirs et la rue des Closes, parcelles constituées des ruines des anciennes maisons NAVARRO et BERNADA. Il indique que le montant de la cession s'élèverait à 6 000 €. Si cette transaction doit se concrétiser, le Conseil Municipal sera appelé a délibérer pour valider le projet et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

La séance est levée à 22 heures 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 18 avril 2017. Le Maire, Yves ROBIN